

Image not found or type unknown



Différence de salaire entre mon contrat de travail et la réalité

Par **jugu**, le **04/03/2008** à **15:59**

bonjourrrnlors de la signature de mon contrat de travail comme fleuriste,il est stipulé que mon salaire brute est de 1600 euros pour 35h avec majoration de 4 heures. Or depuis mon embauche mon salaire brut se table a 1417.81 euros.rnJe voudrais savoir si c'est légale car je ne me retrouve pas dans la convention collective.rnMerci de votre réponse